



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221208-D00703110-DE

Publié le : 15/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n° 6), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 34), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Annaïck CHAUVET

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n° 8), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 7), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 7).

OBJET : 30. Planoise : Complexe sportif Diderot - Construction d'un nouvel équipement et restructuration du gymnase existant - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Planoise : Complexe sportif Diderot
Construction d'un nouvel équipement et restructuration du gymnase existant
Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	22/11/2022	Favorable unanime (2 abstentions)
Commission n° 3	23/11/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le futur complexe sportif Diderot vise à compenser un manque d'équipements pouvant accueillir des compétitions de haut niveau et/ou d'envergure.

Le montant global de l'opération est estimé à 7 500 000 € HT soit 9 000 000 € TTC TDC.

Il convient aujourd'hui de choisir le lauréat, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant.

I - Contexte

Pour répondre aux besoins des clubs, d'une part pour leur pratique quotidienne (entraînements et compétitions « standards » de week-end), mais également pour le public scolaire (lycées, collèges et primaires), le Conseil Municipal du 27 janvier 2022 a approuvé le projet de construction d'un nouvel équipement et de la restructuration du complexe sportif Diderot à Planoise.

Ce projet doit répondre à un déficit en matière de gymnases, la Ville de Besançon ne disposant que de 10 gymnases homologués de type C (40 x 20m), tous n'étant pas équipés de tribunes.

Planoise, quartier de 20 000 habitants ne dispose d'ailleurs que de deux gymnases de type C alors que la moyenne nationale est de 2,9 salles pour 10 000 habitants.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan d'actions du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise.

Le futur complexe sportif Diderot vise à compenser un manque d'équipements pouvant accueillir des compétitions de haut niveau et/ou d'envergure et doit répondre à plusieurs objectifs dont :

- la construction d'un nouvel équipement sportif ;
- la réhabilitation du gymnase Diderot existant ;
- la cohérence de traitement du site et son intégration avec son environnement urbain ;
- la modularité du fonctionnement du site (deux entités séparées ou conjointes selon les usages) ;
- l'intégration des contraintes réglementaires (sols, amiante, plomb, etc.) ;
- un niveau de performances environnementales et énergétiques en adéquation avec les engagements de la Ville.

Le budget affecté à l'opération suite à l'étude technico-économique s'établit comme suit :

- Estimation Travaux : 5 730 000 € HT
- Estimation études (faisabilité, maîtrise d'œuvre...) : 1 020 000 € HT
- Autres dépenses (révisions, aléas, diagnostics...) : 750 000 € HT.

Soit un montant global d'opération évalué à 7 500 000 € HT, soit 9 000 000 € TTC TDC.

II - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Pour désigner le maître d'œuvre de l'opération, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé conformément aux articles R2172-1 à R2172-7 du Code de la Commande Publique.

Le jury de concours réuni le 4 novembre 2022 a classé les projets remis par les trois candidats sélectionnés dans l'ordre suivant :

- LIEUX FAUVES
- URBANE KULTUR
- CRR

et a émis un avis motivé.

Par conséquent, comme prévu par le règlement du concours, le pouvoir adjudicateur, au vu de l'avis motivé du jury, a négocié avec LIEUX FAUVES un certain nombre d'éléments contenus dans la proposition de l'équipe. Cette discussion a porté sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et la prise en compte des observations du jury sur le projet.

Le coût travaux de l'esquisse du concours estimé par le maître d'œuvre à ce stade est de 6 638 000 € HT. Le taux d'honoraires négocié est de 15,65 % à ce stade contre 16,68 % proposé initialement par le maître d'œuvre.

Ce taux est cohérent au regard de l'enveloppe prévisionnelle du coût des travaux, de la nature de l'ouvrage, et de la complexité de l'opération. En effet, le projet a pour objectif minimal de performance à atteindre :

- **Niveau E3 C1 pour le gymnase neuf à construire ;**
- **BBC - Effinergie Performance (Créf - 60 %) pour le gymnase existant.**

En outre, il convient de rappeler qu'un nombre important de compétences était demandé dans le cadre du concours (en matière environnementale et qualité environnementale des bâtiments, en matière d'acoustique, de paysages...).

L'équipe est donc ainsi constituée de :

- Lieux F.AU.VES : Architecte mandataire - Paysagiste
- Synapse construction : Lots techniques (chauffage - ventilation - climatisation - plomberie - courants forts/faibles), études thermiques énergétiques, structure, VRD
- AMSTEIN + WALTHERT SAS : Qualité environnementale des bâtiments
- Cabinet DENIZOU : Économie de la construction
- SAFEGE / SUEZ CONSULTING : Etude amiante plomb
- PEUTZ & ASSOCIES SARL : Acoustique.

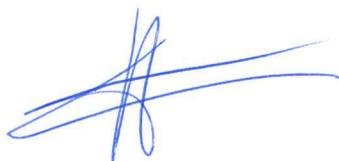
Il est donc proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R2122-6 du Code de la commande publique) à l'équipe représentée par le mandataire LIEUX FAUVES pour un montant d'honoraires de 998 757,81 HT.

Une nouvelle délibération sera soumise à un prochain Conseil Municipal au stade avant-projet définitif pour valider le coût prévisionnel définitif des travaux, le coût global de l'opération et le plan de financement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisit l'équipe représentée par le mandataire LIEUX FAUVES comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel équipement et la restructuration du complexe sportif Diderot à Planoise,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel équipement et la restructuration du complexe sportif Diderot à Planoise à l'équipe représentée par le mandataire LIEUX FAUVES pour un montant d'honoraires de 998 757,81 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

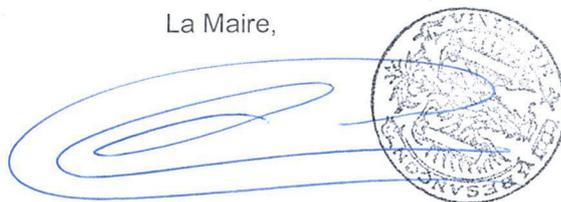
La Secrétaire de séance,



Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.